



**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil
en réponse
à la recommandation 23.167 du Groupe UDC, du 21 février
2023, intitulée « Le Centre fédéral de requérants d'asile de
Boudry doit fermer ! »**

(Du 4 septembre 2023)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

La recommandation 23.167, dans sa version amendée acceptée par 92 voix contre 1, demande au Conseil d'État, s'agissant du centre fédéral de requérant-e-s d'asile de Boudry, d'engager les ressources et mesures nécessaires en termes d'accompagnement et de sécurité, en collaboration avec les autorités communales et fédérales. En outre elle demande au Conseil d'État d'exiger de la Confédération que les limites de capacité d'accueil des requérant-e-s d'asile dans le Canton de Neuchâtel soient rigoureusement respectées.

En rappelant le contexte et l'historique de la restructuration du domaine de l'asile, qui a conduit à la mise en place de centres fédéraux d'enregistrement et de procédure (CFA), dont un à Boudry, le Conseil d'État confirme que le canton est disposé à poursuivre sa contribution au système en place. Toutefois, il affirme aussi clairement que cela ne saurait se réaliser au détriment de la qualité de vie, de la sécurité des riverain-e-s directement concerné-e-s et de la population neuchâteloise dans son ensemble. Face à une recrudescence significative des incivilités commises par un certain nombre de requérants d'asile hébergés au CFA de Boudry, mais également d'actes délictueux et d'événements de violence, le Conseil d'État est intervenu dès le mois de novembre 2022 auprès de la Confédération. Différentes mesures ont été prises tant au niveau de la capacité d'accueil du centre et du site, que de la sécurité ou encore de l'occupation et de l'encadrement des requérant-e-s d'asile. Ces mesures sont détaillées dans le rapport.

Le Conseil d'État considère ladite recommandation comme traitée.

1. INTRODUCTION

Le 22 février 2023, votre Autorité s'est prononcée par 70 voix contre 13 sur l'urgence de la recommandation 23.167 du Groupe UDC « Le Centre fédéral de requérants d'asile de Boudry doit fermer ! », dont nous vous rappelons la teneur de la version amendée ci-après :

23.167

21 février 2023

Recommandation du Groupe UDC

Le Centre fédéral de requérants d'asile de Boudry doit fermer !

Le Conseil d'État est prié d'engager les ressources et mesures nécessaires en termes d'accompagnement et de sécurité, en collaboration avec les autorités communales et fédérales. En outre, le Conseil d'État est prié d'exiger de la Confédération que les limites de

capacité d'accueil des requérants d'asile dans le Canton de Neuchâtel soient rigoureusement respectées.

Développement

Le Centre fédéral de requérants d'asile de Boudry est au cœur de l'actualité ; un centre surpeuplé, une sécurité hasardeuse, des nuisances, de l'insécurité, des cambriolages qui poussent à bout la population excédée du village. Les efforts déployés jusqu'ici pour endiguer ce problème n'ont guère porté leurs fruits. La sécurité et le bien-être de la population neuchâteloise doivent primer sur l'accueil des requérants d'asile. Face à l'échec de cette structure d'accueil, nous demandons sa fermeture sans attendre.

2. RAPPEL DU CONTEXTE

L'arrivée massive et soudaine des personnes fuyant la guerre en Ukraine depuis février 2022, conjuguée à une augmentation d'autres flux migratoires à l'automne, a mis le dispositif d'asile en Suisse sous très forte pression en 2022. Le centre fédéral d'asile (CFA) de Boudry est l'un des 6 centres fédéraux avec tâches procédurales. Il prend en charge un quart des demandes d'asile déposées en Suisse, ce qui en fait le plus grand du pays.

Pour rappel, le domaine asile a été restructuré en Suisse suite à une réforme adoptée en votation populaire en 2016. Cette réforme, mise en œuvre depuis 2019, visait à ce qu'une majorité des procédures d'asile (procédures accélérées et procédures Dublin) soient traitées et abouties durant le séjour de la personne en CFA (avec un maximum de 140 jours), sous la responsabilité de la Confédération. Les seules exceptions sont les procédures dites étendues (nécessitant un examen plus long). Celles-ci impliquent une attribution des personnes aux cantons avant même l'issue de la procédure. La réforme avait également pour objectif d'accélérer l'intégration des personnes obtenant un statut de protection dans notre pays et cela par le biais de moyens et d'objectifs fixés par l'agenda intégration suisse (AIS), sous la responsabilité des cantons.

Après le passage en CFA et la décision en matière d'asile (ou dans l'attente de celle-ci), les personnes sont attribuées aux cantons, en vue de leur intégration, selon une clé de répartition calculée en fonction de la population. Le Canton de Neuchâtel se voit ainsi en principe attribuer environ 2 % des personnes obtenant un statut de protection (réfugié-e-s, personnes admises provisoirement, statut de protection S) au niveau suisse. Les cantons doivent également accueillir des personnes en procédures étendues (sans statut décidé). Toutefois les cantons hébergeant un CFA, comme c'est le cas pour le Canton de Neuchâtel, voient le nombre d'attributions de personnes en procédures étendues réduit (on parle de compensations).

Selon les termes de la déclaration d'intention signée entre la Confédération, le canton et la commune de Boudry en 2015, la capacité du CFA de Boudry est de 480 places. Pendant la pandémie de Covid 19, une extension du site a été rendue nécessaire pour respecter les distances sociales. Cette capacité supplémentaire provisoire a été ensuite utilisée pour permettre de faire face à la forte pression d'arrivées en 2022. Durant la période la plus chargée, des pics à plus de 800 personnes ont été constatés. La densification de l'occupation du CFA de Boudry, ainsi qu'une recrudescence d'incivilités commises par un certain nombre de requérants d'asile, a généré des tensions importantes altérant la sécurité et le sentiment de sécurité en particulier aux alentours du CFA, en ville de Boudry et plus largement sur le Littoral neuchâtelois ainsi que dans les transports publics.

3. MESURES DÉPLOYÉES

Face à une recrudescence significative des incivilités commises par un certain nombre de requérants d'asile hébergés au CFA de Boudry, mais également d'actes délictueux et d'évènements de violence, le Conseil d'État est intervenu dès le mois de novembre 2022 auprès de la Confédération. Il a notamment requis un renforcement conséquent du dispositif sécuritaire en place au CFA de Boudry ainsi que l'amélioration du dispositif d'encadrement et d'occupation des

personnes hébergées au CFA. Il a en outre exigé un retour rapide et durable à la capacité d'accueil initiale admise de 480 places.

En effet, le Conseil d'État n'a pas attendu la médiatisation de la situation préoccupante sur le site de Boudry pour réagir. Mais il convient aussi de rappeler ici que les incivilités constatées sont le fait d'un petit nombre de requérants d'asile qui de fait jettent le discrédit sur l'ensemble du système. En outre, comme le Conseil d'État a eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, le Canton de Neuchâtel s'est clairement engagé à apporter sa contribution dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, ce qui s'est notamment traduit au travers de l'implantation du centre fédéral de procédure de la région romande à Boudry. Le canton est d'ailleurs disposé à poursuivre sa contribution au système en place et à soutenir la Confédération dans ses efforts visant à faire face et gérer une crise migratoire d'une rare ampleur. Toutefois, il affirme aussi clairement que cela ne saurait se réaliser au détriment de la qualité de vie, de la sécurité des riverain-e-s directement concerné-e-s, de la population locale boudryenne et de la collectivité neuchâteloise dans son ensemble.

Au vu de ce qui précède, les contacts avec les autorités fédérales et communales de Boudry sont fréquents et nombreux. Mais ils sont également constructifs. La collaboration est empreinte de franchise et d'une réelle volonté de rechercher et d'apporter ensemble des solutions concrètes aux différents problèmes rencontrés.

Au nombre des mesures prises pour répondre à ces problèmes, les actions suivantes peuvent être citées :

Mesures prises par la Confédération :

- Tout d'abord, le dispositif interne de sécurité du CFA a été ajusté par la Confédération, notamment au niveau de la formation et de la formation continue du personnel de sécurité du centre. C'était l'une des recommandations du rapport d'enquête Oberholzer. Sur mandat du Secrétariat d'État des migrations (SEM), ce dernier portait sur l'analyse du recours à la violence dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile, suite à des accusations portées par des organisations non gouvernementales et des médias au printemps 2021 ;
- En parallèle, la Confédération a également augmenté son personnel d'encadrement au CFA, passant de 77 emplois plein temps au 1^{er} janvier 2022 à quelques 120 emplois plein temps au 1^{er} mars 2023 ;
- Le dispositif des patrouilles externes au CFA financé par le SEM a également été renforcé. Ainsi, dès le 1^{er} mars 2023, une patrouille supplémentaire pédestre, dont le parcours a été défini avec les autorités communales, est active de 11h à 20h au centre-ville de la commune. Le parcours de la patrouille déjà existante (12h30-22h30) a été adapté à la demande des autorités communales. Par ailleurs une patrouille de nuit (21h-6h) supplémentaire a été engagée pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 septembre 2023. Au final, durant le printemps et l'été, quatre patrouilles garantissent une présence régulière sur le site de Boudry, ses alentours (voisinage) et le centre-ville. Ce dispositif renforcé bénéficie de retours positifs de la part des commerces et des habitant-e-s ;
- En ce qui concerne la sécurité dans les transports publics de la région concernée, les représentant-e-s du SEM au CFA de Boudry et les représentant-e-s des transports publics neuchâtelois (TransN), en collaboration avec les autorités locales et la police neuchâteloise, s'entretiennent régulièrement en vue d'augmenter le sentiment de sécurité dans les lignes qui desservent les zones autour du centre. Des agent-e-s de sécurité ont été affectés sur certains parcours de Carpostal par exemple. En fonction de l'expérience du terrain et des retours des usagers et des usagères, les besoins concrets sont définis par TransN. Le SEM a d'ores et déjà signalé sa disponibilité à apporter sa contribution à toutes les mesures propres à développer des synergies offrant une véritable plus-value en matière de sécurité ;
- La Confédération a aussi répondu à l'exigence formulée par le canton de ramener dans les plus brefs délais le centre à sa capacité initiale de 480 places. Ainsi, depuis la mi-février 2023, le taux d'occupation du CFA de Boudry est scrupuleusement respecté par le SEM et se situe en-dessous des 480 places convenues (434 personnes à la mi-février, 405 en

moyenne mensuelle en mars, 402 en avril, 410 en mai, 404 en juin, 404 en juillet, 406 en moyenne à mi-août) ;

- Pour structurer le plus possible les journées des requérant-e-s d'asile hébergés au CFA de Boudry, le SEM s'efforce de leur organiser différentes activités. Il sied ainsi de relever que 2419 personnes ont été actives dans le cadre de travaux d'utilité publique pour près de 79'000 heures de travail réalisées en 2022. Par ailleurs, durant la même période, 4512 personnes ont œuvré au sein du CFA dans le cadre d'activités quotidiennes proposées à l'interne – activités sportives, créatrices, artistiques, manuelles et d'entretien des locaux, etc. On peut saluer ici aussi l'engagement de la société civile neuchâteloise, avec laquelle le SEM collabore pour renforcer les liens entre les personnes hébergées au centre et la population locale. On peut notamment citer l'organisation de cours de français mais aussi d'échecs, des ateliers d'expression, des balades en forêt, des activités liées à la prévention de l'illettrisme, des entraînements de football et autres activités pour les mineur-e-s non accompagné-e-s ou encore la remise d'habits qui sont à la disposition des requérant-e-s d'asile du centre ;
- On notera également que le Conseil fédéral a été nanti de la situation du CFA de Boudry puisque les membres de la députation neuchâteloise au Conseil national l'ont saisi des quatre interpellations du 14 mars 2023 intitulées « Centre fédéral d'asile de Boudry. Des mesures urgentes sont nécessaires » ([23.3140](#), [23.3141](#), [23.3142](#) et [23.3143](#)). Le Conseil fédéral a répondu à ces interpellations le 24 mai dernier. Dans l'intervalle, plus précisément le 24 avril 2023, la cheffe du DFJP, Mme la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, s'est rendue en terre neuchâteloise pour une visite du CFA de Boudry. Par la même occasion elle a aussi participé à une table ronde avec des parlementaires fédéraux, des représentant-e-s des autorités cantonales et communales, ainsi que des milieux associatifs, au sujet de la situation dans et autour du CFA.

Mesures mises en œuvre au niveau cantonal :

- Le Conseil d'État a tout d'abord décidé d'allouer des ressources supplémentaires (5 EPT) à la police neuchâteloise (PONE) pour maintenir un niveau de sécurité acceptable, mais aussi pour assurer la chaîne de poursuite pénale dans le contexte d'une occupation normale du CFA de Boudry ;
- Afin d'alléger la pression sur le site de Perreux, le gouvernement a également décidé de réduire le nombre de personnes prises en charge dans les structures d'hébergement cantonales exploitées par le service des migrations (SMIG) à Perreux. Ainsi, le SMIG a déménagé une soixantaine de requérant-e-s d'asile mineurs non accompagnés au centre d'hébergement de Couvet en mars de cette année ;
- À côté de ces mesures sécuritaires et de réduction du nombre de personnes sur le site, le canton a aussi insisté pour renforcer d'autres outils permettant une meilleure cohabitation entre les personnes hébergées dans le centre et la population locale. Ainsi, un projet de « tandem » d'intervenant-e-s sociaux de type médiatrices ou médiateurs qui seraient présents aux alentours du CFA de Boudry et dans la communauté locale est à l'étude. Il est prévu que ce projet soit porté conjointement par la Confédération et le canton. Le SEM a déjà fait savoir qu'il était ouvert à l'idée de déléguer une personne de son équipe d'encadrement à cette action. Le projet devrait se concrétiser à court terme.

Mesures réalisées par la commune de Boudry

- Les autorités communales de Boudry ont pour leur part décidé de renforcer leur dispositif d'agent-e-s de sécurité par une entreprise de sécurité privée ;
- Un groupe d'accompagnement, composé de représentant-e-s des autorités communales se réunit périodiquement avec les services cantonaux concernés (PONE, SMIG, service de l'enseignement obligatoire, médecin cantonal), le SEM et les entreprises d'encadrement et de sécurité mandatées. Ces rencontres ont pour objectif de faire le point et de rechercher des solutions aux difficultés rencontrées dans l'exploitation du CFA. Un représentant de

l'association « Bien vivre à Neuchâtel » a été invité à participer à la dernière séance du groupe d'accompagnement qui s'est tenue le 14 juin 2023 et sera également convié aux prochaines réunions de ce groupe ;

- Par ailleurs, une séance d'information à la population concernant le CFA de Boudry sera organisée par les autorités communales en octobre prochain et le SEM comme les autorités politiques cantonales y participeront également.

4. CONCLUSION

Même si on ne pourra malheureusement jamais totalement exclure la survenue d'autres événements litigieux à l'avenir malgré toutes les mesures prises, le Conseil d'État considère que le travail en commun et la concertation entre les autorités fédérales, cantonales et communales permettent de répondre aux problématiques soulevées et, partant, contribuent à l'amélioration de la situation en général.

Au vu de l'ensemble des éléments qui viennent d'être exposés, le Conseil d'État considère la recommandation 23.167 comme traitée et vous remercie d'en prendre acte.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 4 septembre 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,

A. RIBAUX

La chancelière,

S. DESPLAND